



**OKINAWA GOJU-RYU
SHODOKAN PARIS**
(Association loi 1901)

**SAISON 2025 / 2026
BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code postal

Tél : email :

Nouveau membre : oui ☐ ou membre depuis l'année

☐ sollicite mon adhésion à l'OGSP, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association

Le : Signature :

Pièces à fournir :

- Fiche FFK ☐
- Photo d'identité récente (nouveau membre) ☐
- Pour les mineurs : autorisation parentale et attestation sur l'honneur * ☐

Cotisations à régler par chèque ☐ ou virement ☐ global de 57 € à l'ordre de l'OGSP :

- adhésion annuelle à l'OGSP de 18,00 € ☐
- cotisation annuelle à la FFK de 39,00 € ☐

Cours à régler par chèque ☐ ou virement ☐ à l'ordre d'OSHIRO Zeneï

Entourer les cours choisis :

Chèque ou virement à l'ordre de Oshiro Senseï				
€		Karaté 1 cours	Karaté 2 cours	Karaté et Kobudo 3-4 cours
Normal		420	580	630
Réduit	10%	378	522	567
€		Kobudo 1 cours	Kobudo 2 cours	Karaté 1 cours + Kobudo 1 cours
Normal		370	470	525
Réduit	10%	333	423	473

Cours à régler par chèque ☐ ou virement ☐ à l'ordre d'Olivier FIARDO

Entourer les cours choisis :

Chèque ou virement à l'ordre d'Olivier Fiardo		Cadre réservé à l'OGSP
Karaté adultes (vendredi)	€	
1 cours	20	
10 cours	180	
20 cours	300	
Année (cours du vendredi seul)	420	
Année (si déjà inscrit à Paris ou Clamart)	336	
Karaté Jeunes 1 cours	350	



**OKINAWA GOJU-RYU
SHODOKAN PARIS**
(Association loi 1901)

ADRESSE ET HORAIRES DES COURS

OKINAWA DOJO
25 rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS

OSHIRO Zeneï Kobudo adultes : lundi, mercredi 18h30 - 19h30

Karaté adultes : lundi, mercredi 19h30 - 21h00 ;

FIARDO Olivier Karaté adultes : vendredi 12h30 - 14h00

Karaté jeunes (5 inscrits minimum) : mercredi 17h15 - 18h15

Important à savoir avant de s'inscrire

• **Cotisation OGSP :**

- **Par chèque** : établir un chèque global à l'ordre de l'**OGSP** comprenant les cotisations OGSP et FFK.
- **Par virement** : IBAN de l'OGSP : FR76 3006 6106 0100 0108 8590 196
Préciser dans le libellé du virement « *Cotisation OGSP, votre nom et année d'inscription* »
Envoyer une preuve de virement à l'adresse ogsparis@gmail.com

• **Cours à régler au nom de l'enseignant choisi :**

- **Pour Senseï OSHIRO : chèque** à l'ordre d'OSHIRO Zeneï (Possibilité de payer en 3 chèques, ce qui n'existe pas par virement)
ou virement : IBAN Oshiro : FR76 3000 3037 4000 0206 0387 876
Préciser dans le libellé du virement « *Cours, nom et année d'inscription* »
Envoyer une preuve de virement à l'adresse ogsparis@gmail.com
- **Pour Olivier FIARDO : chèque** à l'ordre d'Olivier FIARDO
ou virement : IBAN Fiardo : FR76 4061 8803 1700 0407 5567 887
Préciser dans le libellé du virement « *Cours, nom et année d'inscription* »
Envoyer une preuve de virement à l'adresse ogsparis@gmail.com

• Les tarifs réduits concernent les étudiants, les demandeurs d'emploi, les plus de 65 ans et les personnes membres depuis plus de 10 ans à l'OGSP ou l'OGSC.

• Passé la période d'essai, qui ne pourra excéder 2 cours, seules les personnes ayant rendu leur dossier d'inscription complet et ayant réglé l'intégralité des cotisations (OGSP, FFKDA et cours), pourront participer aux entraînements.

• Tout cours commencé est dû dans son intégralité : il ne pourra être effectué de remboursement des sommes réglées (cotisations et cours) et ce pour quelque motif que ce soit.

• Pendant les vacances scolaires, les cours ne sont pas systématiquement assurés par le professeur. Des entraînements libres peuvent être organisés en présence d'un pratiquant référent. Il est formellement interdit de pratiquer les kamas en l'absence du professeur. Le dojo est généralement fermé pour les vacances de Noël.

* Les parents / responsables de mineurs remplissent, avec l'enfant, le questionnaire de santé qu'ils conservent et fournissent l'attestation sur l'honneur qui en découle.

O.G.S.P. 41 ter, rue Pierre Brossolette 92130 Issy les Moulineaux

ogsparis@gmail.com - www.gojuryuparis.fr – Affiliation FFKDA 075766

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2025/2026

> Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

> CLUB

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ». ☐

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

> Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)

@

> NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) M ☐ Mme ☐ Nationalité

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année

IMPORTANT

Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

► Personne en situation d'handicap ☐ oui ☐ non

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

> INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants, professeurs, arbitres et coaches)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que la France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

> LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de 39 € TTC (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 38,40 € TTC.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

> Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ? ☐ oui ☐ non

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Statuts et Règlements* »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « *Certificat médical* » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Assurances* » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur assurances.karate@marsh.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +33 1 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh
Département Sports & Événements
Tour Ariane
92088 Paris La Défense Cedex
Ligne dédiée : 01 87 21 27 86
Mail : assurances.karate@marsh.com

SERVICE LICENCES
01 41 17 44 40
licences@ffkarate.fr

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Karaté Full Contact	KFC
Goju Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aïto Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	NIHO
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT
Art du combat et la canne de défense	ACCD

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QGNG
Tai Chi Chuan	TCH
Wushu Lutte Chinoise	WLCH
Jeet Kune Do	JKD



FFK 39 rue Barbès 92120 MONTROUGE

ffkarate.fr



**OKINAWA GOJU-RYU
SHODOKAN PARIS**
(Association loi 1901)

**AUTORISATION PARENTALE
POUR LES MINEURS**

JE SOUSSIGNE(E) :

Père, Mère, Tuteur (1) :

Demeurant :

.....

Tél :

email :

AUTORISE MON ENFANT

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

à participer aux cours de Karaté organisés par l'association O.G.S.P. à l'Okinawa Dojo 25 rue de l'Abbé Groult
75015 Paris.

☐ J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant les cours.

Fait à :

Le :

Signature

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « certifié sincère et exact ».

(1) Rayer les mentions inutiles

CIRCULAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

OBJET : REGLEMENTATION CERTIFICAT MEDICAL SAISON 2022/2023

I. POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

En application de **l'article L. 231-2 du code du sport**, la commission médicale de la FFK a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de **ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence**.

Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

Le certificat médical n'est plus un sujet pour tout licencié majeur, qu'il soit pratiquant en loisirs, en compétition, ou encore dirigeant, sauf exception détaillée au point III.

II. POUR LES PRATIQUANTS MINEURS

La réglementation pour les pratiquants mineurs reste constante par rapport à celle mise en place lors de la saison précédente (cf : circulaire du 27 juillet 2021).

La **présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire** pour la délivrance d'une licence d'un mineur.

Il n'y a donc toujours **aucune corrélation entre la licence FFK d'un mineur et le certificat médical**.

III. NOUVEAUTES POUR LA PRATIQUE EN COMPETITION DES DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES

En application de la législation relative aux disciplines dites « à contraintes particulières », des dispositions dérogatoires sont prévues dans certains cas.

Ces disciplines sont celles pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement, après un KO.

Désormais, les pratiquants des disciplines suivantes seront dans **l'obligation de présenter, lors des compétitions, un certificat médical** de moins d'un an, précisant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.

La liste, non exhaustive, des disciplines concernées est la suivante :

- **Karaté contact**
- **Full contact**
- **Karaté Mix**
- **Sanda**
- **Vo Tu Do**
- **Vo Vinam Combat**

Pour tout complément d'information à ce sujet, le service juridique de la FFK, se tient à votre disposition.

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Le service juridique

Annexe n°1 :

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge : ____ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	☐	☐

Depuis l'année dernière	OUI	NON
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

**ATTESTATION DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE
DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE OU
DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :